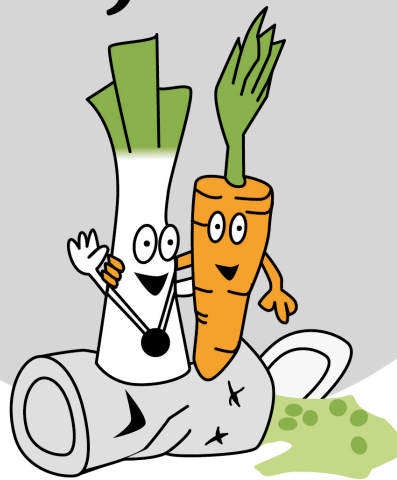




AMAP

« Association de Maintien de l'Agriculture Paysanne »

Ph'Ann du jardin



Assemblée Générale de l'année 2015

**Samedi 9 avril 2016
À 14 h à la salle de la mairie de
Plessis-Feu-Aussous**



La séance commence à : 14h20

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR AU COURS DE LA SAISON 2015

Présidente : Pierrette HUSSON/puis Aude GERBER

Vice-Président : Philippe JOLY

Trésorière : Agnès DIDRY/puis Sandrine RENÉ

Secrétaire : Laurence DA SILVA

Administrateur Responsable Animation : Philippe FOUQUET

Administratrice Responsable Animation : Valérie AUZANNEAU

Administrateur Responsable Distribution : Antoine DA SILVA

Administratrice Responsable Distribution : Chloé BORDILS

Administratrice Responsable Distribution : Grâce DA SILVA

Administratrice Responsable Distribution : Martine GONZÁLEZ

Administratrice Responsable Distribution : Sandrine RENÉ

Administrateur Responsable Distribution : Serge CARRAUD

Administratrice Responsable Petits Reporters : Aude GERBER

Administratrice Responsable Petits Reporters : Jo D.

Administrateur Responsable Petits Reporters : Olivier DULIEU



ORDRE DU JOUR

- Bilan d'activités de l'année 2015

Adhérents
Changement du bureau
Le Conseil d'Administration
Site internet
Petits reporters
Distribution
Animation cuisine
Intervention du maraîcher Philippe CARON
Bilan financier de l'année 2015 (cotisation AMAP et AMAP IDF)
Deux points d'évolutions des statuts
Modifications du règlement intérieur

- Évolutions prévues pour l'année 2016

Adhérents
Distribution
La choucroute
Les sacs
Le pain
Fruits
Les œufs
La newsletter
Panneau d'affichage
Budget prévisionnel
Le maraîcher

- Départs et postes ouverts au sein du Conseil d'Administration

- Questions diverses

- Remerciements



BILAN D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2015

Adhésions

Nous avons démarré la 1^{ère} distribution le jeudi 8 janvier 2015 avec un total de 40 adhérents, soit environ 24 grands paniers.

- ▶ 22 petits paniers
- ▶ 13 paniers standards
- ▶ 5 grands paniers

On note une différence de 15 grands paniers avec la fin d'année 2014 soit 19 adhérents qui n'ont pas renouvelé.

Un sondage leur a été envoyé afin de connaître leurs raisons.

- 10 adhérents n'ont pas répondu
- Pour les autres, les réponses sont les suivantes : habitation trop éloignée, déménagement, manque de temps pour préparer les légumes, adhésion à une autre AMAP, expérience sur une année non renouvelée.

Il était important pour les maraîchers d'atteindre environ 35 grands paniers à distribuer en milieu d'année 2015.

Toute l'équipe du Conseil d'Administration s'est mobilisée pour faire venir de nouveaux adhérents.

Des articles pour faire parler de nous

Joné, Philippe F., Sabrina, Chloé ont rédigé, corrigé mis en page et publié des articles dans différents journaux, Pays Briard, Tour d'Horizon, Le Chou Brave...

Nous avons affiché un article aux Sources de l'Yerres et distribués des tracts.

Cf. panneau d'affichage

Des stands pour mieux nous connaître

- Stand lors de la course du 12 avril 2015 à Voinsles et participation à la course
- Stand sur la brocante de Lumigny en juillet 2015
- Stand lors des forums des associations en septembre 2015 à Rozay en Brie et à Lumigny

Une diminution de la cotisation de l'adhésion à l'AMAP à 10 €, si prise en cours d'année

Nous avons ainsi fini l'année avec 37 grands paniers, dont 60 adhérents, notre objectif a été atteint.

En octobre 2015, une enquête a été mise en place afin d'anticiper le renouvellement des adhésions 2016 et de proposer de nouveaux produits aux amapiens.

Le bureau

Le 26 septembre, notre Présidente, Pierrette HUSSON, notre Vice-Président Philippe JOLY, et notre trésorière, Agnès DIDRY, pour des raisons personnelles ont présenté leurs démissions au CA. Auxquels nous renouvelons nos remerciements pour tout ce temps de bénévolat consacré à l'évolution de l'AMAP de Voinsles, par leur implication, leur présence et la mise en place du site internet.



Le 1^{er} octobre une nouvelle présidente a donc été réélue en la personne de Aude GERBER et une nouvelle trésorière en la personne de Sandrine RENÉ. **Le nouveau bureau** était donc composé par Aude GERBER, Présidente, Sandrine RENÉ, Trésorière et Laurence DA SILVA, Secrétaire.

Le Conseil d'Administration

Le CA a accueilli en nouveau membre JO DUREL dans l'équipe des petits reporters.

Nous avons mis en place une réunion du CA une fois par mois pour favoriser les échanges et la communication dès octobre.

Les distributions

Grosse implication des membres de l'équipe de distribution, il faut noter qu'ils sont présents tous les jeudis. Qu'ils ont de lourdes responsabilités. Toujours souriant et avenant envers les amapiens. Ils sont là pour remonter les informations des amapiens vers le bureau, gérer toute la distribution et le nettoyage de la salle.

Nous avons mis en place des horaires variables. Un amapien peut désormais venir en fin de distribution pour aider à nettoyer la salle.

Nous avons également mis en place de nouveaux cageots, avec l'aide précieuse de Grâce, Antoine DA SILVA et le responsable de l'Intermarché de Fontenay-Trésigny.

Le site internet, « tout beau tout neuf ! »

Améliorations qu'on a voulu apporter sur le nouveau site

- garder toute l'information de l'ancien site, très vaste mais difficile à trouver, en la hiérarchisant et la simplifiant
- **simplification** de l'esthétique, de l'information et de la navigation
- possibilité de faire une **recherche** par mots-clés sur tout le site
- rajouter l'inscription à la réception de la liste de légumes de la semaine quand le maraîcher nous informe à temps
- avoir plus d'**images** et plus grandes
- rajouter un **calendrier** avec la possibilité de s'inscrire aux événements ou aux distributions
- mise en place des **commentaires** pour que les amapiens réagissent aux événements, aux recettes, aux articles...
- ajouter une page **actus** sous forme d'articles comme un blog
- avoir un **nom de domaine**, clair, facile à retenir et en accord avec le nom de l'association **www.phanndujardin.com**

L'équipe des petits reporters

L'équipe de « petits reporters » Olivier Dulieu, Jo D. et Aude Gerber, remonte les nouvelles lors de leurs visites à la ferme, des différentes animations ou des récoltes effectuées (pommes de terre, carottes, courges, choucroute) que nous mettons ensuite sur le site ou en affichage dans la salle de distribution pour informer tous les amapiens.

Cf. petits mots des récoltes sur le panneau d'affichage

J'en profite pour dire merci à tous les amapiens pour leurs soutiens au maraîcher lors des récoltes.



Pourquoi des animations cuisine en 2015 ?

Équipe « animation cuisine », avec Valérie Auzanneau, Chloé Bordils, Philippe Fouquet et Aude Gerber. Pour apprendre à cuisiner les légumes moins connus.

Naissance à partir d'un questionnaire

Les animations cuisine ont vu le jour grâce à un sondage réalisé auprès d'adhérents en 2014. L'objectif était de prendre en compte les souhaits des amapiens qui voulaient **échanger des recettes pour pouvoir cuisiner les légumes rares ou plus difficiles à mettre en œuvre**. Les plus cités furent : les différents types de choux et les racines (rutabaga, panais, topinambour, persil tubéreux, céleri-rave...)

Une animation interactive

Un premier atelier a eu lieu le samedi 21 mars 2015 de 11h à 14h. Trois membres du CA ont mis en œuvre 3 recettes avec la participation de plusieurs amapiens intéressés par cet échange. Trois recettes furent présentées :

- gaufres au chou frisé
- purée vanillée au rutabaga, ou panais ou topinambour
- madeleines de céleri-rave

Des modalités évolutives

Le choix de cette méthode interactive était motivé par la nécessité d'« amorcer l'envie » des amapiens de présenter les recettes de légumes qu'ils maîtrisent le mieux. C'est ainsi qu'un second atelier s'est déroulé le samedi 27 juin 2015, grâce à quatre adhérents volontaires qui ont présenté chacun leur recette de :

- galettes de pommes de terre et flocons d'avoine
- farçous (à base de blettes)
- fenouil à la grecque
- gâteaux à la courgette

Après les grands rendez-vous de l'automne...

La troisième animation a permis de présenter, le samedi 28 novembre 2015, les recettes suivantes :

- galettes de courges ou panais à l'épeautre
- cupcake aux carottes et au fenouil
- croquettes de céleri-rave

Les légumes crus

La dernière animation du samedi 13 février 2016 a permis de découvrir les saveurs de légumes crus avec :

- plusieurs jus de légumes à base de : fenouil, épinards, choux, carottes, betteraves
- et une salade de choux, carottes et échalotes

Une très jeune amapienne a présenté des petits pots sucrés à base de potimarron et carottes. De quoi séduire les jeunes mamans.

Tous ces ateliers se déroulent pendant la période hivernale pour deux raisons : Les légumes rares, ou plus difficiles à mettre en œuvre, sont produits l'hiver et il nous faut éviter les périodes des coups de main à la ferme (pommes de terre, carottes, choucroute et courges). Ils ont lieu le samedi de 11h à 14h et **la date est choisie en fonction de la disponibilité des adhérents volontaires pour présenter et partager leur recette**.

Vous pouvez proposer la présentation d'une recette que vous maîtrisez pour le prochain atelier prévu en novembre/décembre.



INTERVENTION DES MARAÎCHERS ANNA ET PHILIPPE CARON

Activité maraîchère

L'année 2015 a été marquée par un hiver doux (peu de gelée) et pluvieux suivi pas un printemps et un début d'été sec et chaud qui nous a préservé des maladies comme le mildiou. La production a été au rendez-vous et nous a permis de composer de beaux paniers tant en quantité qu'en qualité. Le déménagement de la production de plants sur Saint Augustin a profondément changé notre organisation et nous a obligé à de plus nombreux aller-retours entre notre domicile et la ferme les week-ends. Nous avons aussi contribué à aider à l'installation des deux autres maraîchers a coté de notre exploitation Les gros travaux de récolte ont été réalisés rapidement comme en 2014 grâce à la bonne participation des amapiens. Nous remercions tous les amapiens qui sont venus nous aider aux différents travaux à la ferme, qui sans leur aide nous rendrait notre tâche plus difficile encore et les paniers moins beaux. Le partage, la bonne humeur et la convivialité durant ces moments sont pour nous des composantes importantes dans notre projet. Nous avons cette année, pour la première fois, fabriqué du chou à choucroute que nous distribuerons en 2016. Les stocks à la fin de l'été étaient suffisamment élevés pour nous permettre de donner un nombre important de paniers à renouveler en début d'année. Malheureusement durant l'hiver nous avons eu un problème de conservation sur nos stocks de carottes et nous espérons que cela ne va pas nous pénaliser sur la période d'avril 2016.

Sur le plan de la relation avec l'AMAP

Nous avons eu un début d'année difficile avec un nombre important de départs, nous avons commencé l'année avec 41 adhérents contre 59 fin 2014. Après un démarrage compliqué les adhésions sont arrivées grâce aux actions menées par les membres du bureau et nous avons terminé l'année sur un niveau d'activité identique à 2014 qui était une très bonne année. 2015 fut marqué par le changement de la présidence de l'association et nous remercions Pierrette et Philippe pour leurs engagements et aussi pour la transition qui s'est faite dans de très bonnes conditions. Nous remercions Aude et toute l'équipe pour la reprise du flambeau. Anna et moi-même, sommes conscients que tout ceci est le résultat de l'implication et d'un travail important de toute l'équipe de Ph'Ann du jardin, et nous profitons de l'assemblée pour tous vous remercier.

Sur le plan financier

Pour notre troisième année pleine les objectifs ont été atteints et nous sommes sur les mêmes niveaux de chiffre d'affaires et de résultat de 2014. Je tiens à votre disposition les chiffres 2015 si vous souhaitez les consulter.



BILAN FINANCIER DE L'ANNÉE 2015

RECETTE	
Poste	Montant
Cotisation	855,00 €
Frais bancaire	60,00 €
Excédent année précédente	157,02 €
Total	1 072,02 €

DÉPENSES	
Poste	Montant
Assurance	120,00 €
Fourniture bureau	185,30 €
Manifestation	423,49 €
Matériel	55,20 €
Publicité	71,86 €
Frais bancaire	15,00 €
Total	870,85 €

RÉSULTAT DE L'ANNÉE	
Poste	Montant
Revenus	1 072,02 €
Dépenses	870,85 €
Différence	201,17 €

- ✓ **Vote du bilan moral** : « oui » à l'unanimité
- ✓ **Vote du bilan financier** : « oui » à l'unanimité
- ✓ **Vote de la cotisation à Ph'Ann du jardin de 15 € pour l'année 2017** : « oui » à l'unanimité
- ✓ **Vote de la cotisation de l'AMAP Île-de-France de 120 € pour l'année 2017** : « oui » à l'unanimité



DEUX POINTS D'ÉVOLUTIONS DES STATUTS

Article 9 : Assemblée Générale ordinaire

Est électeur, pour tout vote qui lui est soumis et pour l'élection du Conseil d'Administration, tout membre de l'Assemblée Générale âgé de 16 ans au moins, au jour de la réunion et membre de l'association depuis plus de trois mois. ~~(Au lieu de six mois.)~~

Article 12 - Bureau

Tout candidat au bureau devra justifier de trois mois d'ancienneté au sein de Ph'Ann du jardin. ~~(Au lieu de un an au sein du CA.)~~

✓ **Vote** : « oui » à l'unanimité

MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Règlement intérieur de l'AMAP Ph'Ann du jardin

(Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)

PRÉAMBULE

Conformément aux statuts de l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne l'AMAP Ph'Ann du jardin, le présent règlement intérieur a pour but de poser les règles de fonctionnement de l'association.

ARTICLE 1 - RAPPEL DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION PH'ANN DU JARDIN

L'association a pour objet de :

- développer et/ou maintenir une agriculture paysanne de proximité ;
- soutenir et promouvoir des filières de production écologiquement saines et économiquement viables ;
- promouvoir un commerce équitable local entre producteurs et consommateurs ;
- promouvoir une alimentation de qualité et diversifiée auprès des consommateurs ;
- participer à la diffusion d'informations conformes aux objectifs des AMAP.

L'AMAP regroupe des consommateurs autour d'un ou plusieurs producteurs, et organise la vente directe par souscription de leurs produits. Les modalités de cette vente directe sont définies dans le contrat d'abonnement, signé par chacun des membres qui le souhaitent avec les producteurs. L'association s'engage à respecter la charte des AMAP.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENT DES ADHÉRENTS VIS-À-VIS DE L'ASSOCIATION

Les adhérents s'engagent à :

- Participer activement à la vie de groupe de l'AMAP dans un esprit de solidarité et de convivialité. Chacun est **acteur** de l'AMAP en plus d'être **consommateur** de paniers.
- Participer à une ou des permanences de distribution des produits, dans le cadre du planning, défini en fonction du nombre total d'adhérent et mis en place par le CA.
- En cas d'empêchement, il est de la responsabilité de l'adhérent de trouver un remplaçant pour assurer le bon déroulement de la permanence.
- Participer aux actions des fermes au moins une fois par an, en fonction des accords passés avec le paysan ou le producteur à ce sujet.



ARTICLE 3 - ENGAGEMENT DES ADHÉRENTS VIS-À-VIS DU (OU DES) PRODUCTEUR(S)

- Chaque contrat lie un adhérent à un producteur.
- Le prix d'un panier est fixé en début de contrat et correspond à la valeur moyenne des paniers. En effet, il peut y avoir des variations saisonnières dans la valeur des paniers, liées aux aléas de la production. Les adhérents acceptent le principe du lissage sur la durée du contrat.
- Les termes de l'accord sur les contrats, les prix, le poids, la diversité sont l'objet d'une démarche et d'une décision collective, en étroite concertation avec le producteur.
- À la signature du contrat, les contractants paient l'intégralité des paniers ou provisionnent les paiements selon l'échéancier annoncé dans le contrat d'abonnement. Le règlement sera fait à l'ordre du producteur concerné.

ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS DU PRODUCTEUR PARTENAIRE

- Le partenariat avec un producteur est validé en Conseil d'Administration après avoir exposé et discuté ensemble des méthodes de production.
- Le producteur partenaire de l'AMAP Ph'Ann du jardin, s'engage à :
 - adhérer à Ph'Ann du jardin au même titre que les consommateurs ;
 - dans le cas du maraîcher, produire une diversité de fruits et légumes et d'autres éléments, si possible, pour composer des paniers variés ;
 - livrer les produits au jour et à l'heure dits ;
 - aviser ses partenaires en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison ou toute autre activité : aléas climatiques, maladie, etc. (donc, en cas d'impossibilité pour le producteur de distribuer les paniers en dehors de ses semaines de vacances, pour des raisons exceptionnelles le Conseil d'Administration serait convoqué pour décider collectivement de la gestion de cette situation.) ;
 - être prêt à expliquer le travail de la ferme à ses partenaires ;
 - prendre en compte les remarques et les besoins de ses partenaires. Dans les cas où il ne pourra satisfaire une demande, il en expliquera les raisons ;
 - être présent régulièrement aux distributions.

ARTICLE 5 - DÉFINITION DU CONTRAT

Le contrat est la convention formelle qui fixe les conditions du partenariat entre un producteur et les adhérents. Le contrat fixe la durée, le prix et le contenu du panier de légumes, de fruits, ou autres produits, les conditions de paiement et les modalités de distribution des paniers. Le contrat est mis à jour tous les ans. Parmi les principes de fonctionnement de l'AMAP figurent, pour une même année, l'engagement des adhérents et la stabilité de son effectif. La résiliation du contrat n'est donc possible qu'en cas de force majeure et doit être explicitement motivée auprès du CA. Cette défection implique que son panier sera proposé aux personnes inscrites sur liste d'attente par ordre d'antériorité jusqu'à la fin du contrat en cours ; s'il n'y a pas de liste d'attente celui-ci nous aidera à trouver un remplaçant. Dans tous les cas, l'adhérent initialement titulaire du contrat le reste jusqu'à son terme, et s'arrange financièrement avec son remplaçant. Celui-ci pourra bénéficier d'un contrat en son nom propre la saison suivante.



ARTICLE 6 - DISTRIBUTION

Le ou les responsables de la distribution (désigné(s) pour une année), s'assure(nt) de la présence d'un ou plusieurs adhérents à tour de rôle lors de la permanence en plus du producteur selon le planning établi à l'avance. Le ou les adhérents de service le jour de la distribution s'assure(nt) de :

- la mise en place des produits avec le producteur ;
- l'affichage de la composition des paniers ;
- l'émargement ;
- la diffusion de toutes informations (lettres, recettes, prochaine réunion, etc.) ;
- la récupération effective de tous les paniers ;
- la restitution éventuelle des emballages réutilisables par les producteurs ;
- faire remonter les questions, propositions ou bilans aux responsables distribution ;
- du nettoyage du lieu après la distribution.

Tout panier non récupéré à l'horaire de fin de la distribution est perdu, non remboursé et ré-attribué par les responsables de la distribution (à des associations caritatives par exemple).

ARTICLE 7 - COTISATION

Une cotisation, fixée par l'Assemblée Générale pour l'année à venir, doit être acquittée par tous les adhérents.

Les membres non abonnés mais adhérents (à jour de leur cotisation à Ph'Ann du jardin) seront inscrits sur liste d'attente et prioritaires en fonction de leur date de demande.

Cette cotisation servira à couvrir les frais de fonctionnement de l'AMAP Ph'Ann du jardin.

Ce montant est révisable annuellement par décision en Assemblée Générale.

ARTICLE 8 - RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Le président représente, coordonne et organise la vie interne et externe de l'association.
- Le secrétaire s'assure de la formalisation, par écrit.
- Le trésorier est responsable de la tenue de la comptabilité, du suivi du budget et du financement de l'association.
- Les autres membres du Conseil d'Administration et les membres volontaires les aident dans ces tâches, et suivant leurs compétences, participent aux activités de l'association.
- Tous les membres du CA, auquel peuvent se joindre le producteur, des adhérents de l'association se réunissent pour s'assurer du bon fonctionnement de l'AMAP.

ARTICLE 9 - ASSURANCE

Par sa cotisation à l'AMAP Île-de-France, montant révisable en assemblée générale, « Ph'Ann du jardin » contracte une assurance lui garantissant tous dégâts matériels au sein de l'AMAP. Étant entendu que toute personne (adhérent ou non-adhérent) active ou en simple visite sur le lieu de distribution, ses abords, ou sur tout lieu de production sait qu'il s'y engage sous le couvert de sa propre responsabilité civile.



ARTICLE 10 - DROIT À L'IMAGE

L'adhérent accepte que son image ainsi que celle de sa famille et amis qui l'accompagnent, soit exploitée pour toute communication de Ph'Ann du jardin : site internet, bulletin d'information, articles de presse, reportages, etc. Dans le cas contraire, il doit rédiger un courrier demandant que son image ne soit pas utilisée et l'adresse à la Présidence de l'Association.

Règlement établi le 31 mars 2016

✓ **Vote** : « oui » à l'unanimité

ÉVOLUTIONS PRÉVUES POUR L'ANNÉE 2016

Les adhérents

Nous sommes 52 adhérents, soit 31 grands paniers répartis en 4 grands paniers, 26 standards, et 21 petits. Nous sommes complets chez Philippe.

Et 30 d'entre nous ont souscrit un contrat pain et/ou épicerie.

Les distributions

Pour l'année 2016, il y a déjà eu beaucoup de changement, en effet grâce aux idées toujours bouillonnantes des amapiens, et de l'équipe du Conseil d'Administration.

Nous avons modifié la façon de préparer les paniers, en nous inspirant de l'AMAP de Carnotin. L'ancienne distribution demandait beaucoup d'efforts physiques (beaucoup de tables à mettre en place et certaines sont très lourdes, les paniers étaient portés en permanence, ce qui provoquait des maux de dos, et cela nécessitait la présence de 5 à 6 personnes en plus de l'équipe de distribution pour la préparation).

Maintenant on dispose moins de tables, les paniers sont posés vides et ne sont plus déplacés.

On remplit les paniers de légumes au fur et à mesure que les légumes sont pesés ou non.

Des papiers journaux ont été placés au fond des caisses, donc beaucoup moins de salissures.

Nous avons besoin de trois amapiens et de deux personnes de l'équipe de distribution.

Quel soulagement !

La choucroute

Après « le rab' des choux » en 2015, nous avons pu déguster une choucroute délicieuse.

Les sacs

Le Conseil d'Administration a établi avec l'aval de Philippe et Anna de ne plus séparer les légumes fragiles en les mettant préalablement dans des sacs.

Parfois beaucoup trop contraignant, pouvant aller jusqu'à 150 sacs à faire lors d'une seule distribution.

Comme nous ne disposons pas d'autant de sacs en papiers nous sommes obligés de vous présenter les légumes dans des sacs en plastiques. Pas très bio ! Pas très écolo !

Nous remettons en avant le fait que certains amapiens sont allergiques au gluten et nous ne pouvons accepter les sacs en papier ayant déjà été en contact avec du pain.

Pour toutes ces raisons nous avons décidé de déposer tous les légumes dans un seul grand panier et de vous demander de venir avec quelques petits sacs personnels, si vous le souhaitez afin de séparer vous-même les légumes fragiles des plus robustes dans votre propre panier.



Le pain

Suite à l'enquête concernant de nouveaux produits, et en profitant de l'expérience de Carnotin, nous avons contacté un producteur bio, Bruno Fleury qui cultive ses céréales et fait le pain avec l'aide de sa femme. Nous avons donc mis en place une distribution de pain, et de divers produits d'épicerie.

Nous envisageons l'an prochain de soumettre à Bruno de distribuer un pain ou un demi-pain par semaine et de nous proposer un prix moyen pour un ensemble de pains variés à distribuer sur l'année.

Les fruits

Nous envisageons au printemps de prendre contact avec un producteur de fruits.

Le Verger du Grand Morin :

M. Bernard LEMOINE exploite un verger bio, il est situé au 30 rue Saint Gobert (magasin) ou route du Prémol (cueillette) 77163 Dammartin sur Tigeaux

Tél. : 06 86 80 31 43 ou 01 60 04 33 15

Il propose des pommes, des poires et des prunes, de septembre à mars. Pour l'instant il n'a plus de disponibilité pour servir une AMAP supplémentaire. Il propose qu'on le rencontre au printemps pour discuter de ses possibilités.

Si vous avez des adresses de producteurs biologiques, faites-nous remonter l'information.

Les œufs

Recherche en cours... Nous mettons en place une visite de ferme et de dégustation des œufs d'une structure biologique qui naît sur Tournan en brie.

Théo MANESSE

Tél. : 06 87 95 96 49

Site internet

À l'avenir nous souhaiterions mettre en place une **newsletter** hebdomadaire pour informer sur la liste des légumes, les événements proches et informations diverses.

Mise en place d'un panneau d'affichage

Serge et Olivier ont réalisé un panneau d'affichage que nous mettrons en place lors des distributions.

Nous y mettrons :

- la charte de l'AMAP,
- les statuts, le règlement de Ph'Ann du jardin,
- les nouvelles de la ferme,
- les plannings de distribution,
- la newsletter.



BUDGET PRÉVISIONNEL 2016

CHARGES	
Charges d'exploitation	
Fourniture d'entretien et de petit équipement	100,00 €
Fourniture de bureau	200,00 €
Frais postaux	30,00 €
Services extérieurs	
Assurance	120,00 €
Publicité	85,50 €
Manifestation	
Animations	250,00 €
Ateliers cuisine	75,00 €
Charges exceptionnelles	
Divers	61,17 €
Total des charges prévisionnelles	921,67 €

PRODUITS	
Cotisations et dons	
Cotisations	720,50 €
Dons	0,00 €
Subventions d'exploitation	
Commune(s)	0,00 €
Autres subventions	0,00 €
Sponsoring	
Sponsors privés	0,00 €
Produits exceptionnels	
Report excédentaire N-1	201,17 €
Divers	0,00 €
-	-
Total des produits prévisionnels	921,67 €



PERSPECTIVES 2016 À LA FERME DE SAINT AUGUSTIN

L'installation d'un pôle maraîcher avec deux autres personnes sur le site de Saint Augustin nous a amené à demander la création d'une AMAP sur Saint Augustin, cette AMAP va commencer à fonctionner à partir du 20 mai 2016. Ceci va nous obliger à nous organiser car c'est un cas d'école nous sommes 3 maraîchers à livrer une seule AMAP. Le projet d'une couveuse est devenu réalité (création d'un poste de maraîcher stagiaire en immersion totale avec nous) et démarrera le 1^{er} juillet 2016. Notre ferme a maintenant une bonne notoriété et nous accueillons de nombreux stagiaires pour apprendre le métier. L'aide que nous apporte ces stagiaires nous est précieuse et me permet de transmettre un savoir-faire.

DÉPARTS ET POSTES OUVERTS AU SEIN DU CA

Membres sortants : Aude GERBER, Laurence DA SILVA, Sandrine RENÉ, Chloé BORDILS, Serge CARRAUD, Antoine et Grâce DA SILVA, Olivier DULIEU, Jo D., Philippe FOUQUET, Martine GONZÁLEZ, Valérie AUZANNEAU

Membres rentrants : Aude GERBER, Sandrine RENÉ, Valérie AUZANNEAU, Chloé BORDILS, Serge CARRAUD, Florence CHENU, Antoine et Grâce DA SILVA, Laurence DA SILVA, Olivier DULIEU, Philippe FOUQUET, Morgann SCHNEIDER.

Jo D. et Martine GONZÁLEZ nous quittent pour des raisons personnelles. Nous vous remercions grandement pour votre investissement personnel et avoir participé à tous les niveaux pour l'évolution et le bon fonctionnement de l'AMAP, vous allez nous manquer !

Il y a 12 personnes au sein du CA,

Si certains souhaitent nous rejoindre, il reste donc 3 postes.

Toute l'équipe de Ph'Ann du jardin vous invite chaleureusement à nous rejoindre dans le poste qui vous conviendrait le mieux.

- Un secrétaire
- Un petit reporter ou journaliste
- Un référent légume en binôme avec Olivier
- Un référent pain
- Un relecteur
- Toutes actions dans vos compétences

✓ **Vote pour les membres rentrants: « oui » à l'unanimité**

Je vous invite au Conseil d'Administration qui aura lieu le 12 mai 2016 à 19h30 à Voinsles

QUESTIONS DIVERSES



Questions

Voir le Procès Verbal.

Remerciements

- ✓ **Je remercie M. Olivier HUSSON, maire de Voinsles**, pour son soutien et je tiens à souligner que sans le prêt de la salle des fêtes ainsi que le matériel existant, notre activité Ph'Ann du jardin à Voinsles serait impossible.
Nous avons fortement apprécié la possibilité d'utiliser les nouvelles tables achetées par la commune, celles-ci étant extrêmement plus légères que les anciennes, nous ont facilité la tâche lors des distributions.
- ✓ **La mairie du Plessis-Feu-Aussous** pour le prêt de la salle
- ✓ **Philippe et Anna Caron**
- ✓ **Toute l'équipe dynamique du Conseil d'Administration**
- ✓ **Et puis tous les Amapiens que je croise tous les jeudis souriant et heureux de partager un panier de légumes ou un pain, au sein de Ph'Ann du jardin**

MERCI À TOUS

La séance est levée : à 16h25

La Présidente,
Aude GERBER

La Trésorière,
Sandrine RENE

La Secrétaire,
Laurence DA SILVA